

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION

Document à retourner à la professionnelle du RAM présente lors de la matinée dès la première participation.

ENFANT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

1

J'autorise la prise de photos ou de vidéos de mon enfant par les professionnelles du RAM de Terres de Montaigu lors des temps collectifs.

Oui Non

2

J'autorise, pour une durée de quatre ans, l'utilisation et la diffusion de ces photos et vidéos dans les différents outils de communication du RAM ou de son gestionnaire :

• Les sites internet de Terres de Montaigu et chaque commune* :

Oui Non

• Les supports d'information petite enfance et parentalité :

Oui Non

• Les réseaux sociaux de Terres de Montaigu et de chaque commune*, Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram :

Oui Non

• Les bulletins communaux :

Oui Non

La présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

* St-Philbert-de-Bouaine,
Rocheservière, Montréverd,
l'Herbergement, Montaigu-Vendée,
Treize-Septiers, La Boissière de
Montaigu, la Bruffière, La Bernardière
et Cugand.

Date et signature des
parents :

Date et signature de
l'assistante maternelle :